

## Observatoire LOI SAPIN

Déroulement des procédures de délégation des services  
publics d'eau et d'assainissement

Etude des procédures menées en 2003

### Recueil des principaux résultats

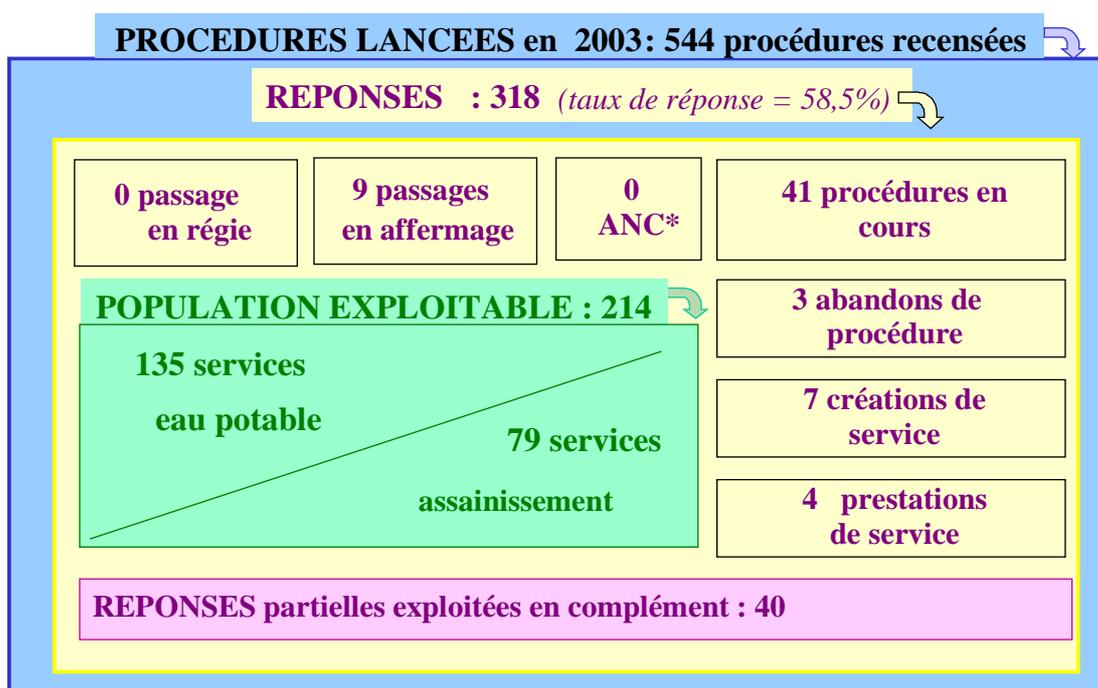


Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement  
– ENGREF Montpellier –  
Avril 2005



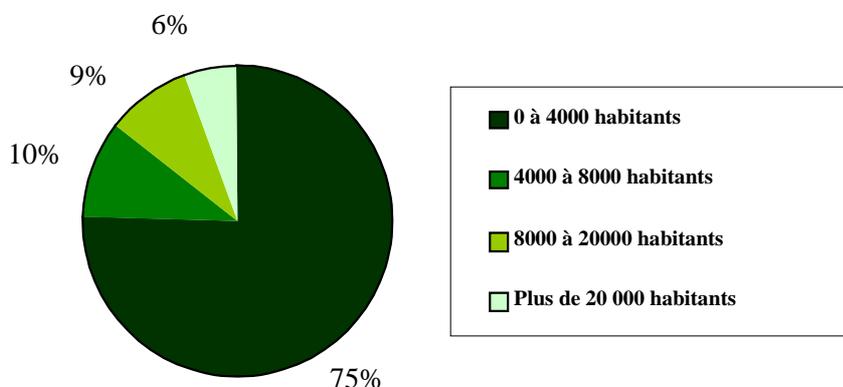
Travail réalisé avec le soutien du Fonds National de Solidarité pour l'Eau  
(Direction de l'Eau – MEDD)

# 1. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON



\* ANC=Assainissement Non Collectif

**Taux de réponses exploitables : 39,3%**



(En pourcentage de la population exploitable)

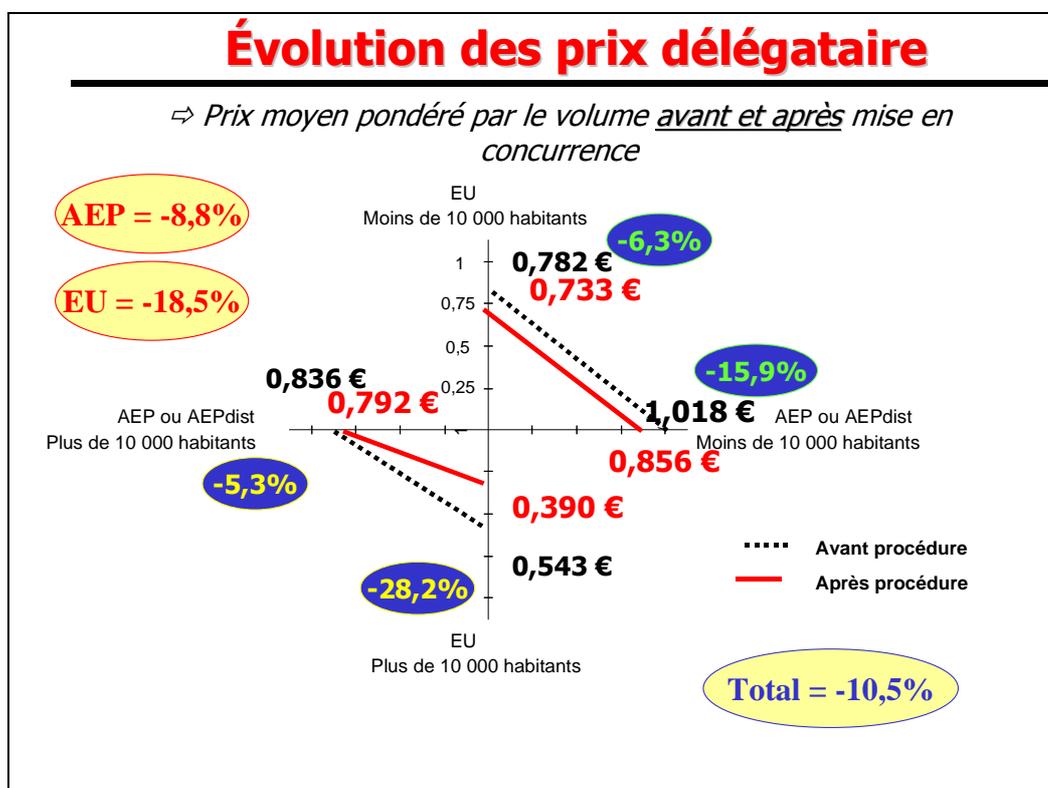
⇒ L'étude porte sur l'analyse détaillée de 214 procédures "Loi Sapin" menées au cours de l'année 2003. Les prix et les données calculés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des services d'eau français, mais d'une population bien spécifique de services ayant passé un contrat de délégation en 2003.

⇒ Attention, notre échantillon ne recense pas l'intégralité des passages en régie. Seules les collectivités ayant lancé une procédure Sapin et qui finalement décident de passer en régie sont comptabilisées. Les services en délégation ayant choisi de repasser en régie directement n'apparaissent pas dans notre échantillon. Ce dernier n'est donc ni exhaustif ni représentatif.

⇒ 94% des services concernés ont moins de 20 000 habitants.

⇒ Cette année, et comme en 2002, les services d'eau potable sont plus représentés, en nombre et en volume, que ceux d'assainissement.

## 2. OBSERVATOIRE DES PRIX "DELEGATAIRE"



⇒ Rappel : prix moyen = somme des recettes / somme des volumes

⇒ La procédure de mise en concurrence a engendré une baisse moyenne de **10,5%** du prix "délégataire", calculé selon une approche "recette / volume facturé".

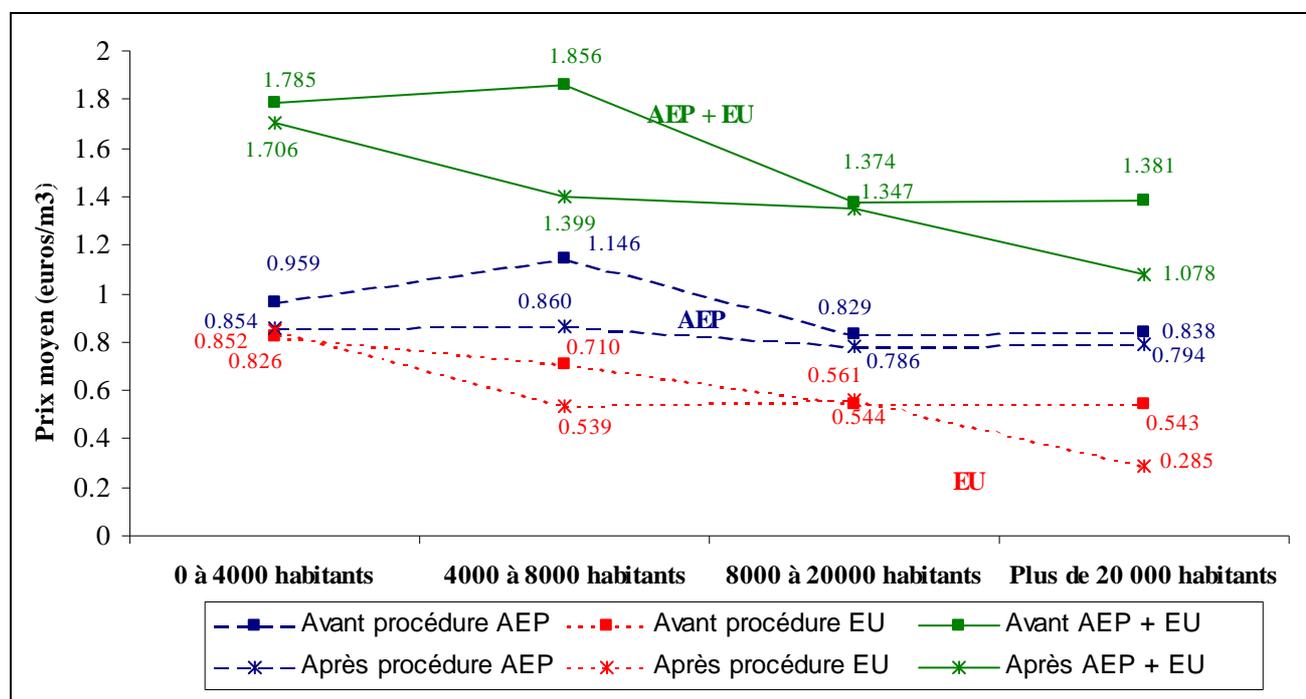
⇒ De façon plus précise, on constate, pour l'eau, que contrairement aux années précédentes, cette baisse profite plus aux petits services qu'aux grands. En revanche, pour l'assainissement, c'est le contraire, la baisse profitant plus aux grands services.

Les services d'assainissement, toute taille confondue, bénéficient d'une plus forte baisse de prix que ceux d'eau potable.

⇒ Ce bon résultat pour les petites collectivités doit être nuancé car il ne faut pas oublier de considérer que le prix avant négociation pour ces services est cette année assez élevé, d'où une marge de négociation plus importante.

⇒ Egalement, il est utile de rappeler que la baisse substantielle de prix qui apparaît pour les services d'assainissement a moins d'impact sur le prix moyen de l'échantillon total que celle des services d'eau potable car l'échantillon comporte, tant en volume qu'en nombre, plus de services d'eau que d'assainissement.

## Evolution des prix délégataire - Somme AEP + EU



⇒ Le graphe ci-dessus confirme les résultats du graphe précédent tout en l'affinant. En pratique et pour l'eau potable, cette baisse profite principalement aux collectivités de 0 à 4 000 habitants (baisse de 11%) et à celles de 4 000 à 8 000 habitants (-25%). En ce qui concerne l'assainissement, ce sont les collectivités de plus de 20 000 habitants qui bénéficient le plus des renégociations avec une baisse de 47% du prix de la prestation. Ces chiffres confirment que la situation reste moins favorable dans les petits services mais la différence entre grands et petits services est moins importante que dans les enquêtes précédentes.

⇒ Attention, **les chiffres sont à prendre en tant qu'ordre de grandeur pour les collectivités de plus de 4 000 habitants**, les calculs étant réalisés sur un échantillon assez faible.

## Nombre de services où le prix délégataire diminue, augmente, reste stable

AEP		
Augmentation	Baisse	Stabilité
58	71	6

EU		
Augmentation	Baisse	Stabilité
40	35	2

- ⇒ Cette approche donne une vision de l'efficacité de la négociation du point de vue de la collectivité pour arriver à faire baisser le prix.
- ⇒ En ce qui concerne l'eau potable, il y a plus de services où le prix diminue après négociation que de services où il augmente.
- ⇒ En revanche, pour l'assainissement, il y a au moins autant de services où le prix augmente après négociation que de services où il diminue.
- ⇒ Ainsi, le nombre de procédures conduisant à des baisses de prix dépasse cette année les 50%.

## Variation du prix moyen 120 m<sup>3</sup> pour le délégataire et la collectivité

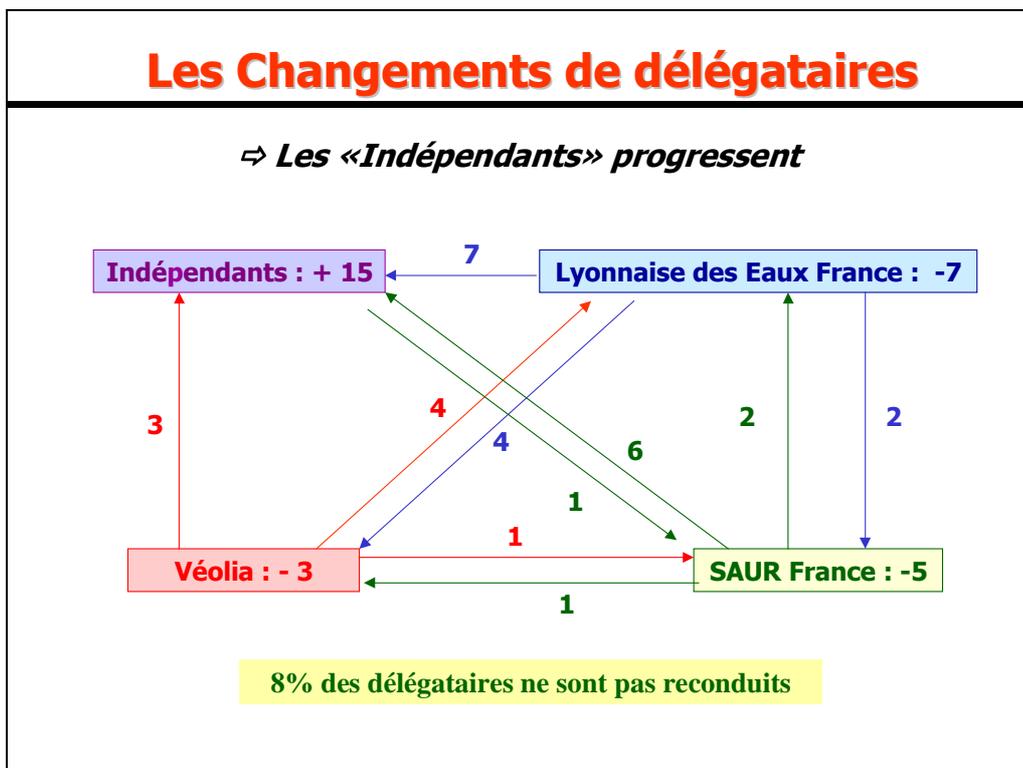
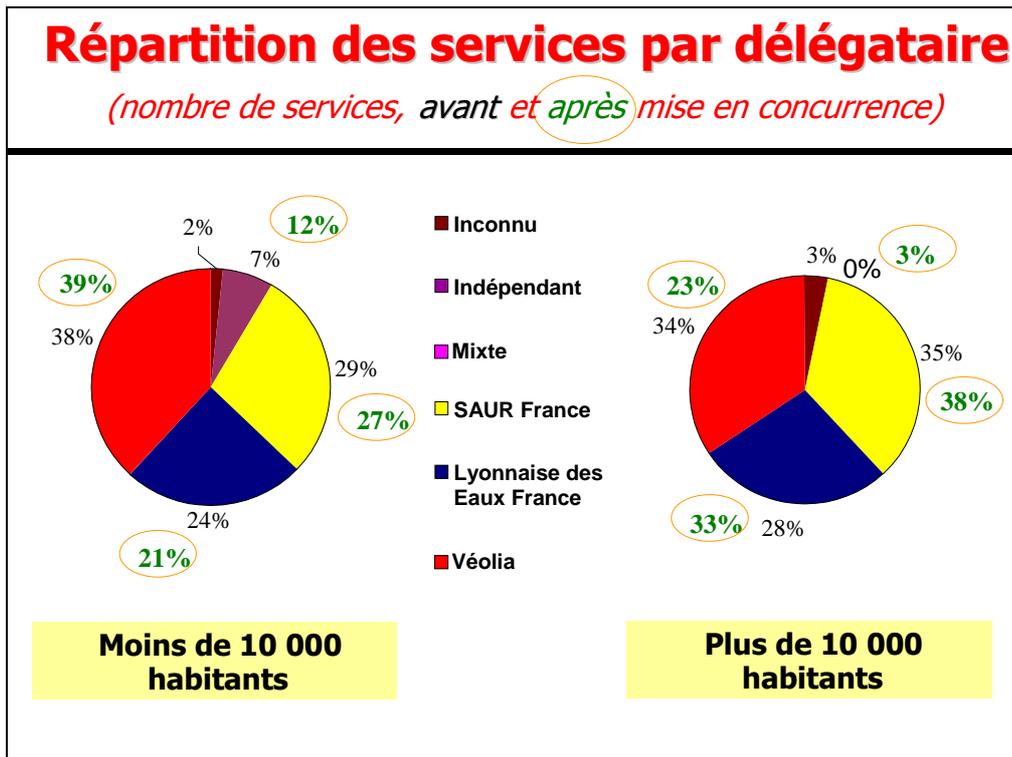
	Part délégataire en hausse	Part délégataire stagne	Part délégataire en baisse
Part collectivité en hausse	13	1	17
Part collectivité stagne	32	5	32
Part collectivité en baisse	4	0	3
<b>TOTAL</b>	49	6	52

Dans environ 1 cas sur 6, l'utilisateur ne perçoit pas la baisse de prix de la part délégataire car elle est compensée par une hausse de la part collectivité.

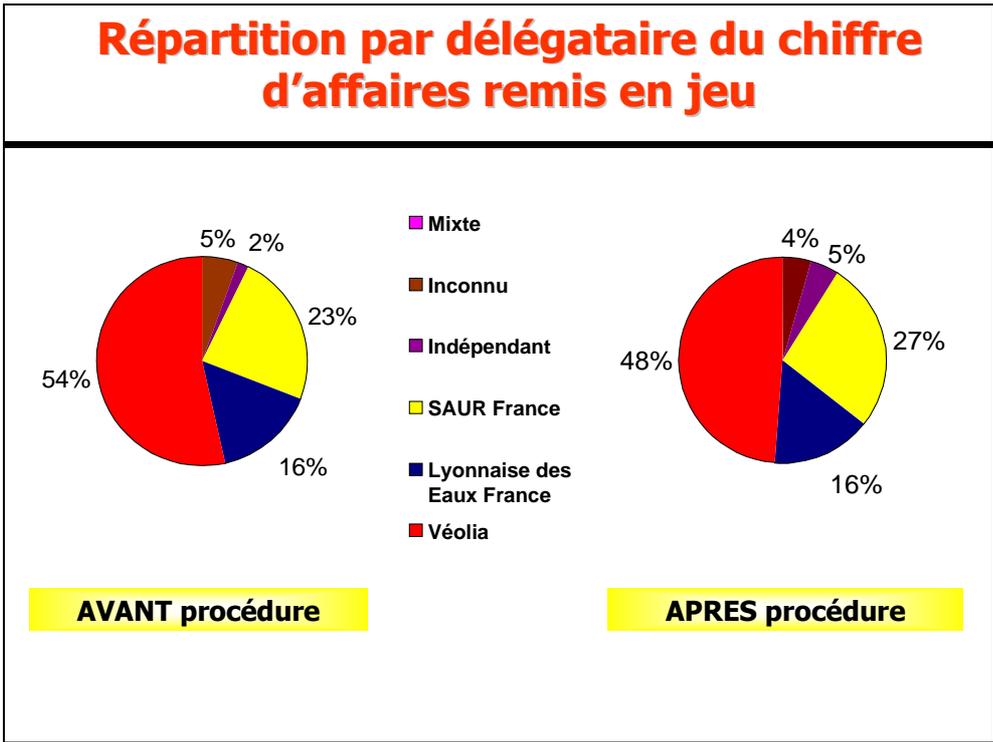
Dans 2/3 des cas, la part collectivité stagne.

- ⇒ Rappel :  $\text{prix } 120 \text{ m}^3 = [\text{part fixe} + (\text{part variable} * 120)] / 120$

### 3. LES DELEGATAIRES

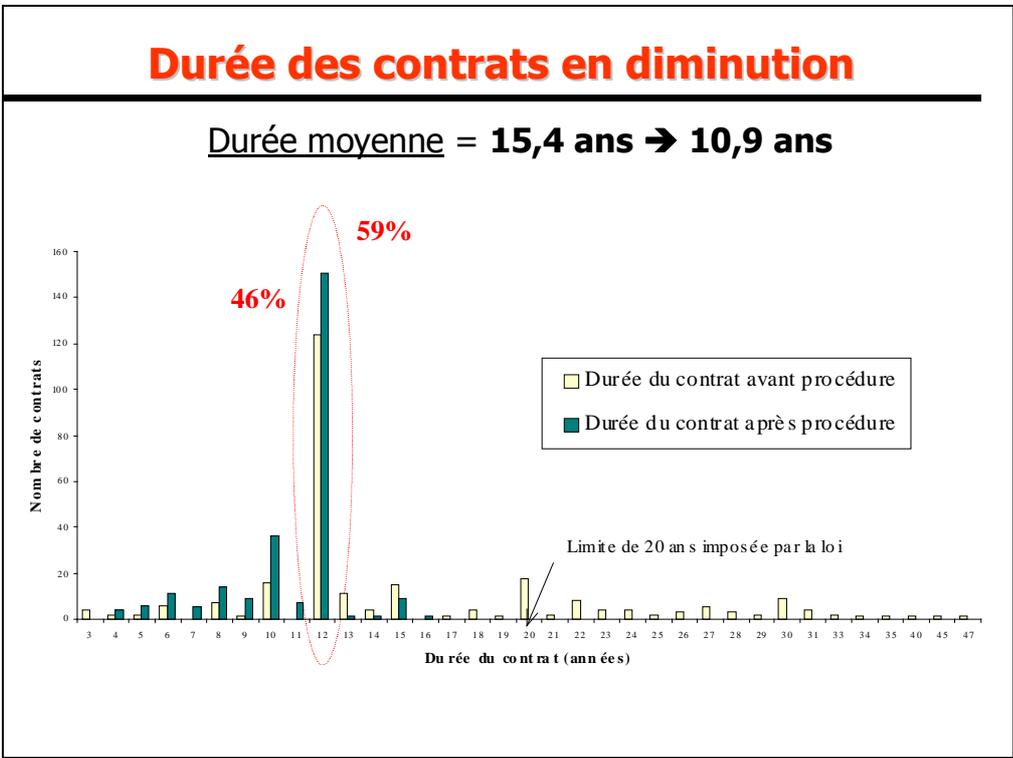


⇒ L'analyse des mouvements entre délégataires confirme, comme chaque année, la présence accrue d'exploitants indépendants à l'issue des renégociations. Cette année, et comme en 2002, la progression en terme de nombre de contrats détenus est suivie d'une hausse de parts de marché en terme de chiffre d'affaires. Ainsi, les indépendants s'installent dans le paysage français de la délégation mais ne détiennent encore qu'une faible partie du marché, environ 5% du chiffre d'affaires renégocié pour notre échantillon 2003.

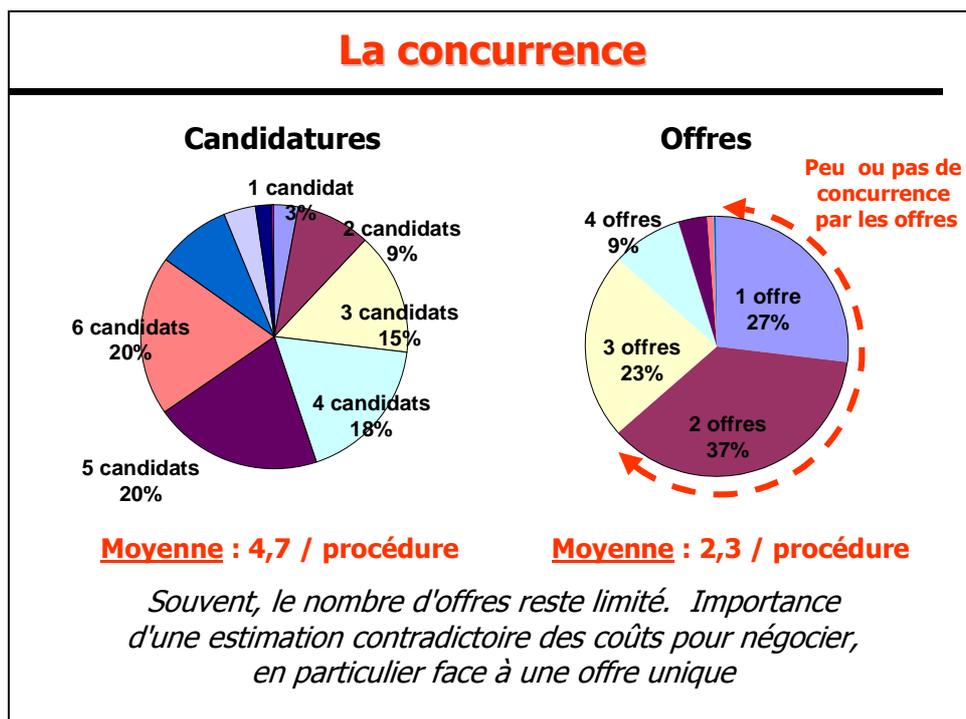


## 4. LA PROCEDURE ET LE JEU DE LA CONCURRENCE

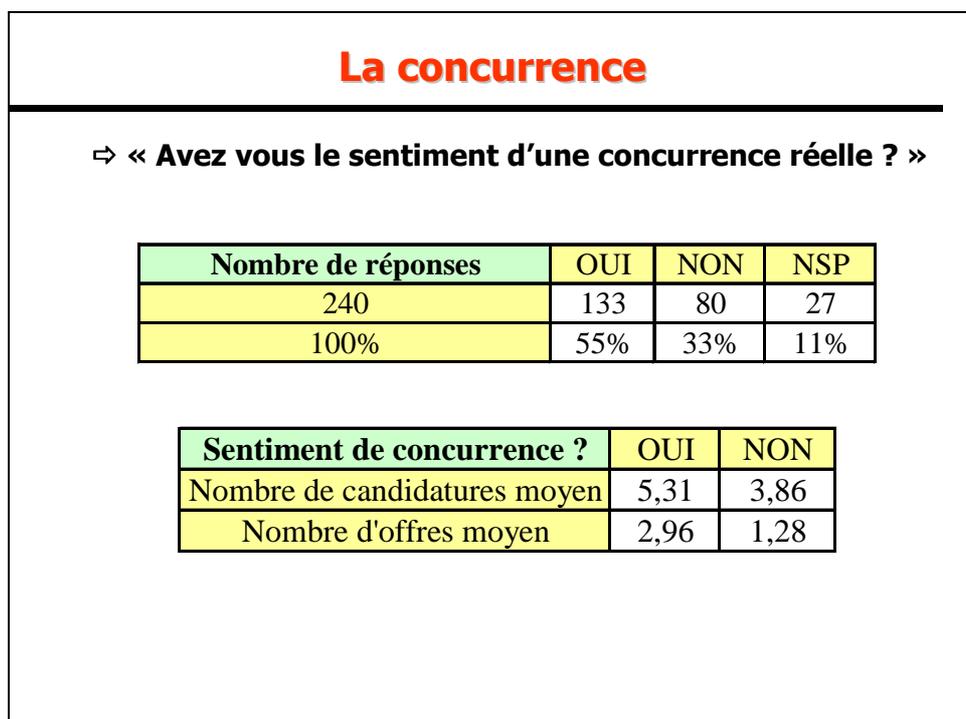
### 4.1 Durée des contrats



## 4.2 Procédure et concurrence



## 4.3 Les collectivités face à la procédure



⇒ La diminution de la durée des contrats est à nouveau confirmée cette année, avec un recentrage autour d'une moyenne de 11 ans. 59% des contrats sont signés pour une durée de 12 ans.

⇒ En moyenne une procédure génère 4,7 candidatures et 2,3 offres. Un candidat sur deux se retire ou est évincé.

⇒ 27% des procédures ne comptent qu'une seule offre, situation où il n'existe aucune concurrence sauf à envisager un retour en régie.

## 5. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITES

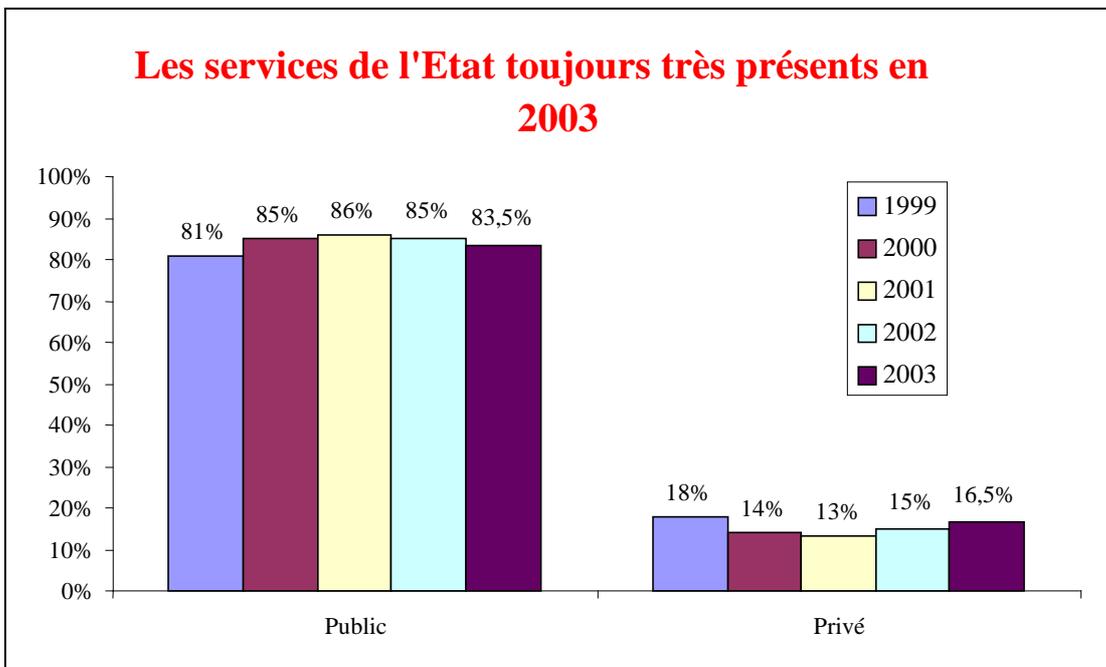
### 5.1 Quels sont les conseillers des collectivités ?

⇒ L'analyse des prestations de conseil repose sur un échantillon de 165 collectivités, notamment sur les plus de 10 000 habitants (31 collectivités). Les résultats doivent donc être interprétés avec précautions.

**Conseil privé axé principalement sur les collectivités de plus de 10 000 habitants mais de plus en plus présent sur les moins de 10 000 habitants**

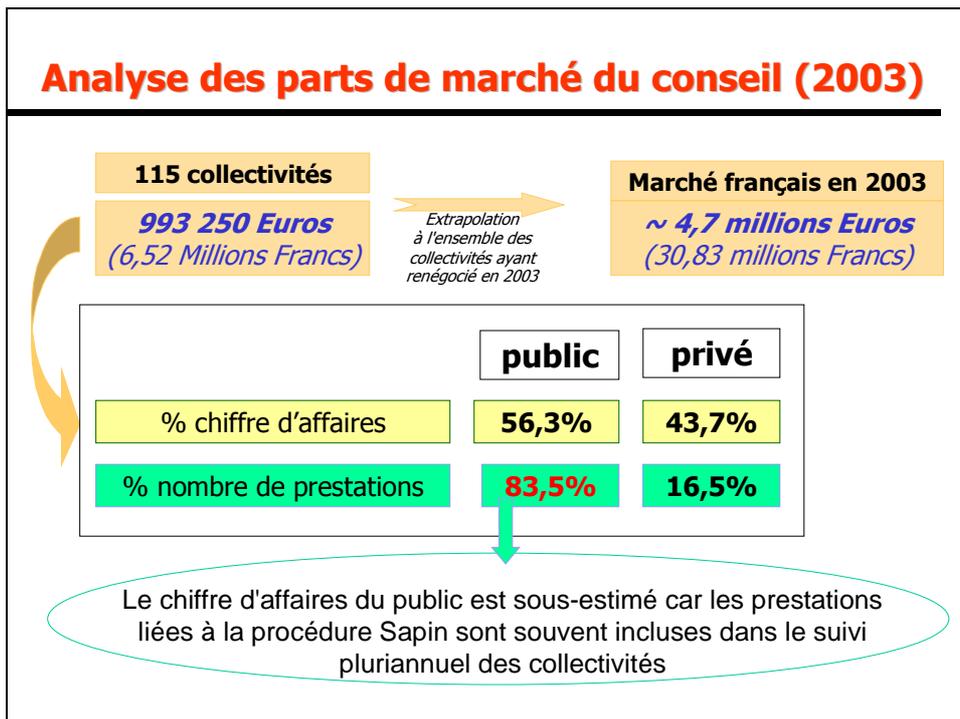
	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants
<b>Sans conseil</b>	3%	6%
<b>Conseil public</b>	82%	62%
DDAF	79%	59%
DDE	3%	3%
<b>Conseil privé</b>	15%	32%
SP 2000	3%	17%
Autres	12%	15%

⇒ Parmi les collectivités de moins de 10 000 habitants ayant fait appel à un organisme de conseil, on note une forte présence des prestataires publics (82%) : essentiellement les DDAF et dans une moindre mesure les DDE. Cependant, le conseil privé progresse chaque année en nombre de prestations, aussi bien dans les grandes que dans les petites collectivités.



Remarque : les pourcentages sont exprimés en fonction du nombre de procédures conseillées.

## 5.2 Le marché du conseil



- ⇒ Fortes disparités des prix de la prestation de conseil, selon :
  - la taille de la collectivité : le tarif augmente avec la taille en terme de prix pour une prestation mais c'est l'inverse si l'on analyse en terme de prix par habitant
  - la source du conseil : les tarifs du conseil public restent plus faibles quelle que soit la taille du service.
- ⇒ Les organismes privés interviennent un peu plus auprès des petites collectivités :
  - les prix du privé ramenés à l'habitant restent dissuasifs
  - forte implantation locale des services de l'Etat.

## CONCLUSION

### CONCLUSION

#### L'étude complète les tendances observées depuis 1998

**Une baisse des prix moyens délégataires, pondérés par les volume**

**- non négligeable**

- **eau potable : 0,078 €/m<sup>3</sup> (-8,8%)**
- **assainissement : 0,115 €/m<sup>3</sup> (-18,5%)**

**- qui cette année ne touche pas préférentiellement les grandes collectivités.**

**Par ailleurs, le nombre de procédures conduisant à des baisses dépasse cette année les 50%. Cela montre un progrès dans l'efficacité de la négociation vis-à-vis du critère du prix.**

**L'approche 120 m<sup>3</sup> (part collectivité + délégataire) montre que l'utilisateur perçoit plus souvent que les années précédentes la variation de prix liée à la part délégataire.**

**Une durée des contrats en baisse.**

**Des délégataires indépendants qui consolident leur position, mais restent peu présents sur les grands contrats. Toujours pas d'entrée d'étrangers sur le marché.**

**Un conseil public majoritaire, surtout dans les collectivités rurales et un conseil privé plus présent sur ce type de services.**

#### Rappel des principaux résultats depuis l'origine de l'observatoire

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544
Nombre de procédures exploitables de notre échantillon pour le calcul du prix*	333	195	211	208	230	214
Evolution de la durée des contrats avant/après en année	17 --> 11	16,8 --> 11	15,2 --> 10,8	15,7 --> 10,9	14,4 --> 11,1	15,4 --> 10,85
Pourcentage de délégataires renouvelés (taux de reconduction)	92%	82%	88%	89%	92%	87%
Gain des délégataires indépendants des trois grands groupes en nombre de contrats	20	37	8	11	10	16
Prix moyen avant procédure : eau	0,64	0,854	0,83	0,777	0,621	0,888
Evolution du prix moyen** : eau	-8%	-10%	-12%	-6,5%	-23,7%	-8,8%
Prix moyen avant procédure : assainissement	0,555	0,611	0,62	0,644	0,468	0,62
Evolution du prix moyen** : assainissement	-12%	-8%	-12%	-10,9%	-0,5%	-18,5%
Evolution du prix pour les collectivités de moins de 10 000 habitants eau et assainissement confondus	4%	-4%	-3%	-3%	-3%	-12%
Evolution du prix pour les collectivités de plus de 10 000 habitants eau et assainissement confondus	-16,5%	-14%	-17%	-12%	-27%	-9%
Nombre moyen de candidatures / d'offres reçues par la procédure	Indisponible	3,6 / 2,4	3,5 / 2,1	3,8 / 2,2	4,4 / 2,3	4,72 / 2,29
Pourcentage de collectivités conseillées par un organisme public	90%	82%	85%	86%	85%	83%

\* D'autres informations (taux de reconduction, durée) sont calculées à partir d'un échantillon plus large

\*\* Prix moyen délégataire : recettes totales perçues divisées par les volumes totaux